

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 4 avril à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, , Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Luc JAMMET (P. Mme LECHEVALLIER), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Amélie NAUDOT (M. MAUGER), François NOURRY (P. Mme BÖRNER)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS.

Commande publique :

MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE PROPOSES PAR CAEN LA MER – MARCHÉ RELATIF AUX VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU PATRIMOINE

DEL20220404_03	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - Plan de situation

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 1^{er}/04/2022

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation notamment de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Les différentes conventions passées à ce titre prévoient que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, la CU propose de participer au marché « Vérifications périodiques ». Ce marché a pour objet de procéder aux vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine (Etablissements Recevant du Public et Etablissements Recevant des Travailleurs) des membres du groupement de commandes et concerne :

- | | |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| a) Appareils de levage, ascenseurs & monte-charge | h) Système de mise en sécurité incendie (SSI) |
| b) Installation de gaz | i) Équipement de travail – Levage |
| c) Installation de chaufferie | j) Équipement de travail – Machine |
| d) Installation électrique | k) Stop-chute des équipements de basket-ball |
| e) Appareils à pression | l) Ligne de vie et points d'ancrage |
| f) Amiante | M) Systèmes de climatisation. |
| g) Paratonnerres | |

En conséquence,



CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération en date du 29 mai 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes permanent pour les marchés concernant Bâtiments et Equipements,

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ DECIDE de PARTICIPER au marché relatif à la « vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer.

La commune communiquera à Caen la mer l'expression de ses besoins en remplissant le questionnaire prévu à cet effet qu'elle a reçu.

- ➔ APPROUVE l'expression des besoins suivants :
 - ✓ les Appareils de levage, ascenseurs & monte-charge (a)
 - ✓ les Installations de gaz (b)
 - ✓ les Installations de chaufferie (c)
 - ✓ les Installations électrique (d)
 - ✓ l'Amiante (f)
 - ✓ les Paratonnerres (g)
 - ✓ les Système de mise en sécurité incendie ou SSI (h)
 - ✓ les Stop chute des équipements de basket ball (k)

- ➔ PREND ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le